Image not found or type unknown

DOIS JE ENVOYER UN COURRIER OU PAS?

Par **paolie**, le **08/10/2014** à **14:02**

bonjour, j'ai achetée il y a un mois a un particulier une voiture année 2007? 145000km et il y a 2 jours ma voiture s'est arrétté en plein milieu de la route et verdict du garage c'est la chaine de distribution qui a laché. Trop dégoutée, pensez vous qu'il faut que j'envoie courrier en recommandé au vendeur pour vice cachée?
Il a marqué sur la carte grise "vendu en l'état" mais une chaine ne casse pas comme ça et puis il bricolait sa voiture lui même.
merci de vos réponses.

Par **domat**, le **08/10/2014** à **17:48**

bjr,
quand on achète un véhicule à ce kilométrage, il faut toujours demander si la courroie ou chaîne de distribution a été changée selon les prescriptions du constructeur.
et si la courroie de distribution n'a pas été remplacée selon ces prescriptions, il arrive ce qui vous est arrivé.
donc je vous conseille de vous renseigner sur ce que prévoit le constructeur sur ce sujet puis d'informer votre vendeur de ce qui vous est arrivé par LRAR en indiquant votre intention de lui demander un dédommagement.
cdt

Par **paolie**, le **08/10/2014** à **18:14**

oui c'est sure mais normalement une chaine ne doit pas cassé.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés